

**RAPPORT DE LA COMMISSION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 10'100'000 pour financer les études et les travaux relatifs à la 1ère étape des travaux de conservation-restauration de la cathédrale de Lausanne**

**1. PREAMBULE**

La Commission s'est réunie le vendredi 13 septembre 2019 à la Salle Cité, Place du Château 6 à Lausanne, pour traiter de cet objet.

Elle était composée de M. Philippe Vuillemin (président et rapporteur), de Mmes les députées Céline Baux, Anne-Sophie Betschart, Florence Betschart-Narbel, Circé Fuchs, Aliette Rey-Marion, et de MM. les députés Jean-Marc Genton, Jean-Claude Glardon, Vincent Keller, Claude Matter, Andreas Wüthrich.

M. le conseiller d'Etat Pascal Broulis, chef du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE), a également assisté à la séance, accompagné de M. Yves Golay, adjoint au directeur général de la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP).

Mme Candice d'Anselme, secrétaire de la commission, a tenu les notes de séances, ce dont nous la remercions.

Dans le cadre de ce préambule, il faut souligner que la commission a demandé une visite préalable des lieux concernés par la restauration proposée ; celle-ci s'est effectuée avant la séance proprement dit.

Trois documents sont mis à disposition des commissaires pendant la séance : un exemplaire de *Les toitures : 30 ans de travaux de restauration*, un exemplaire de *Déontologie de la pierre. Stratégies d'intervention pour la cathédrale de Lausanne*, ainsi qu'un livre appartenant au président, *La cathédrale de Lausanne et ses travaux de restauration : 1869-1898*.

**2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT**

**Le chef du DFIRE** présente l'exposé des motifs qui se structure en trois volets : l'entretien de l'intérieur de la cathédrale, l'intervention sur l'extérieur et l'intervention sur le mobilier notamment sur les bancs.

Le présent EMPD vise à valider le crédit destiné aux travaux de conservation-restauration de la cathédrale de Lausanne.

La demande de crédits porte sur la 1<sup>ère</sup> étape des travaux urgents à réaliser, soit la Tour sud du transept, la protection des façades contre le ruissellement et la réhabilitation des installations techniques. (2021-2024).

Le renouvellement du mobilier est également prévu.

Une 2<sup>ème</sup> étape, (2024-2029) d'un même montant environ, restaurera le Chevet, la Tour du transept nord et la Tour inachevée.

### **3. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS**

#### **3.1 Bref rappel historique**

A ce stade du rapport de commission, le rapporteur souhaite apporter les éléments suivants :

La Cathédrale telle que nous la connaissons, a été construite après l'incendie de 1235 qui dévasta Lausanne, sa Cathédrale et fit disparaître quantité d'archives qui nous manquent encore cruellement de nos jours.

Consacrée en 1275 sous Guillaume de Champvent, en présence de l'Empereur du Saint Empire Romain germanique, Rodolphe de Habsbourg et du pape Grégoire X, elle fut un lieu de pèlerinage très important sur la route de Cantorbéry à Rome.

Il n'existe, semble-t-il, nulle trace de travaux de restauration et/ou de rénovation, avant la Grand-Messe suivie par Charles le Téméraire le 14 avril(!) 1476, à la veille de la bataille de Morat.

L'édifice devait probablement être déjà en mauvais état car Aymon de Montfalcon (évêque de 1491 à 1513) lança une grande campagne de récolte de fonds. Il aurait volontiers utilisé l'argent pour autre chose, mais le pape Léon X, successeur de Jules II ancien évêque de Lausanne, le rappela à l'ordre.

Il y a, à cette période, à la fois un embellissement de la Cathédrale, les stalles existantes, et des travaux de rénovation/restauration.

Les Bernois seront soucieux du monument et font des travaux sur la « grande TOUR » de 1568 à 1575 et en 1592.

En 1606-1607, on restaure le pinacle et en 1657 comme en 1674, on répare les dégâts des incendies dû à la foudre. En effet la Cathédrale attire la foudre et les incendies ne sont pas rares, s'étalant de 1299 à 1825 ; ce qui n'a pas dû manquer de fragiliser l'édifice.

Les choses ne s'améliorent guère au XVIIIème siècle et malgré d'importants travaux menés en 1747-1749, on craint l'écroulement de l'édifice en 1766.

Berne qui ne veut plus payer ce tonneau des Danaïdes, envoie M. de Sinner pour évaluer s'il ne vaut pas mieux raser la Cathédrale. L'expert démontre que cela coûterait plus cher de la démolir que de l'entretenir.

C'est à cet homme que l'on doit d'avoir toujours sous nos yeux la Cathédrale, mais aussi l'obligation de s'en occuper.

Les Bernois mènent alors une campagne de rénovation de 1768 à 1774.

Le XIXème siècle se caractérise par un fort mouvement européen, de restauration et conservation de bâtiments anciens, initié entre autre par Prosper Mérimée et facilité par l'invention nouvelle de la photographie. Lausanne n'échappe pas à cette tendance et tout au long du siècle, de Perregaux à Viollet-le-Duc et bien d'autres, l'édifice sera, malgré mille disputes, aux petits soins de ses contemporains qui s'impatienteront tant de ne pas voir de résultats tangibles, qu'il faudra les rassurer en éditant *La cathédrale de Lausanne et ses travaux de restauration : 1869-1898*.

Le XXème siècle voit en 1930, la fin du cycle entamé en 1870. Le cycle sera repris en 1970 et dure encore...

Au XXIème siècle, avec le renouvellement des responsables politiques et des services concernés ; l'intérêt manifeste de quelques citoyens engagés ; et d'un rapport de la Cour des Comptes, un colloque est organisé en 2012 sur l'avenir de la rénovation et de la conservation de la Cathédrale.

L'EMPD proposé tient compte de ce moment capital qui opère une rupture dans la façon de concevoir les travaux avec une priorisation des travaux de maintenance et de rénovation.

#### **3.2 Procédure**

Il y aura deux types de chantiers.

Les chantiers dits « verticaux » qui sont des chantiers essentiellement de restauration/conservation : exemple la Tour du transept sud.

Les chantiers dits « horizontaux » qui entretiennent tout le bâtiment : exemple : agir sur les eaux de ruissellement.

Cette importante distinction mène à terme à la mise en place d'un budget dit « d'investissements » qui se calquera sur la conservation/rénovation cyclique, non continue, de l'édifice et d'un budget « d'entretien » qui assurera de manière continue l'entretien de la Cathédrale.

Le relevé informatique complet ainsi que les représentations graphiques d'ores et déjà réalisés, permettent de créer des plans pour chaque étape des travaux.

### **3.3 Colloque**

Une fois les études réalisées et les observations par disciplines de métier posées, un second colloque international, à l'instar de celui de 2012 sera organisé en janvier 2021 visant à valider les procédures retenues. Aucun chantier d'envergure ne sera entamé avant ce colloque.

### **3.4 Les bancs**

Objet de polémiques, ils seront réversibles et réalisés selon une technique nouvelle développée par l'EPFL-IBOIS, qui permet un mobilier assemblé par panneaux de bois clipsés, sans vis ni colle.

## **4. QUESTIONS, REMARQUES ET VOTE SUR LE PROJET DE DECRET**

Elles ont porté sur l'utilité du colloque et des modèles de restauration entreprises pour d'autres Cathédrales.

Il est rappelé qu'un contact étroit existe avec Berne qui restaure sa Grande Eglise actuellement.

Une communication soigneuse entre les partenaires et vis-à-vis du public est vivement souhaitée par la commission.

A propos de l'appel d'offre, il est précisé que vu la spécificité du travail demandé, seules 4 à 5 entreprises sont susceptibles d'y répondre, dont l'association des tailleurs de pierre.

A propos des chantiers horizontaux, il est souhaité que tout soit entrepris pour moderniser la sonorisation, pour le plus grand plaisir des choristes, instrumentistes et du public, tout en tenant compte de l'acoustique initiale d'un endroit de célébrations religieuses à une époque qui ne connaissait pas les micros.

A propos d'une subvention fédérale possible pour un monument d'importance nationale, il est répondu qu'elle existe potentiellement mais que son montant dépend de la qualité et de l'importance des travaux prévus ; obtenue, elle sera portée en déduction de la facture finale.

A propos du réaménagement intérieur, il est souhaité que celui-ci soit mené de telle sorte, qu'à terme un vrai parcours didactique à travers la Cathédrale soit créé, y compris dans la crypte que le conservateur Naef avait pré-aménagé à dessin, il y a un siècle, ce que la commission a constaté de visu.

En fin de séance, les commissaires se montrent convaincus par les explications données et par les objectifs visés par l'EMPD.

Il est passé au vote.

L'art. 1 du projet de décret est adopté à l'unanimité.

L'art. 2 du projet de décret est adopté à l'unanimité.

L'art. 3 du projet de décret (formule d'exécution) est adopté tacitement.

## **5. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DECRET**

La commission adopte le projet de décret, tel que présenté par le Conseil d'Etat, à l'unanimité.

## **6. ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DECRET**

*La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présents.*

Lausanne le 9 octobre 2019

*Le rapporteur :  
(Signé) Philippe Vuillemin*